

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00105 Numéro SIREN : 872 801 089 Nom ou dénomination : CLISSON DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2019 sous le numéro de dépôt 18368



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

CLISSON DISTRIBUTION

Route de Nantes
44190 CLISSON

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. NANTES 872 801 089

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2018 au 31 Janvier 2019

Comptes certifiés conformes

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 03/11/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Février 2018 au 31 Janvier 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	18 996 953 €
■ Chiffre d'affaires	58 290 219 €
■ Bénéfice net comptable	1 516 203 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 06/05/2019

Delphine TISSOT

Grégoire BUNOT

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain CedexMembre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	22 348 209	11 540 974	10 807 234	11 074 575
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	210 842	44 563	166 278	163 341
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	50 582	44 563	6 019	3 081
FONDS COMMERCIAL (1)	160 259		160 259	160 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 129 568	11 496 411	3 633 157	3 912 175
CONSTRUCTIONS	10 202 845	7 479 424	2 723 421	3 132 587
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 112 399	3 418 399	694 000	578 400
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	814 323	598 588	215 735	177 187
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				24 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 007 798		7 007 798	6 999 059
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	857 276		857 276	842 937
PRETS	150 512		150 512	156 116
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	22		22	17
ACTIF CIRCULANT	8 312 246	122 528	8 189 718	7 475 035
STOCKS ET EN-COURS	4 763 008	61 904	4 701 104	4 464 323
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	10 200		10 200	42 004
MARCHANDISES	4 752 808	61 904	4 690 904	4 422 318
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 251 111	60 623	2 190 487	1 649 351
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	248 959	60 623	188 335	181 259
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 002 152		2 002 152	1 468 091
CREANCES DIVERSES (3)	459 662		459 662	548 458
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	400 000
DISPONIBILITES	278 392		278 392	286 370
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	160 071		160 071	126 532
TOTAL GENERAL	30 660 456	11 663 502	18 996 953	18 549 611
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 915 859	10 207 655
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	7 399 655	7 685 442
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	7 299 655	7 585 442
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 516 203	1 522 212
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>9 915 859</i>	<i>10 207 655</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	135 000	180 000
PROVISIONS POUR RISQUES	135 000	180 000
DETTES (1)	8 946 093	8 161 955
DETTES FINANCIERES (2)	2 596 203	2 551 543
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 570 294	1 394 730
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 025 908	1 156 813
DETTES D'EXPLOITATION	6 285 277	5 525 469
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 031 939	3 596 069
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 136 733	1 830 485
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	116 604	98 914
DETTES DIVERSES	64 612	84 941
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	1 994	20 190
AUTRES DETTES DIVERSES	62 618	64 751
TOTAL GENERAL	18 996 953	18 549 611
(1) Dont à plus d'un an	1 664 065	1 569 010
Dont à moins d'un an	7 282 028	6 592 944
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	129 592	213 925



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	58 541 810	55 311 753
VENTES DE MARCHANDISES	57 451 946	54 184 352
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 795	51 606
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	804 477	1 006 430
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>58 290 219</i>	<i>55 242 388</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 000	
REPRISES SUR PROVISIONS	100 791	3 700
TRANSFERTS DE CHARGES	3 689	30 777
AUTRES PRODUITS	145 111	34 887
CHARGES D'EXPLOITATION	56 117 287	52 947 988
ACHATS DE MARCHANDISES	45 190 045	41 818 364
VARIATION DES STOCKS	(280 698)	297 391
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	137 630	141 886
VARIATION DES STOCKS	31 804	(4 884)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 822 305	3 588 544
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	798 226	767 132
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 239 017	4 166 523
CHARGES SOCIALES	1 162 404	1 150 708
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	881 635	817 754
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	122 528	55 791
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		135 000
AUTRES CHARGES	12 386	13 776
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 424 523	2 363 764
PRODUITS FINANCIERS	133 094	78 713
PARTICIPATIONS	119 736	67 409
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	25	35
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	13 333	11 268
CHARGES FINANCIERES	38 347	47 310
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	38 347	47 310
RESULTAT FINANCIER	94 746	31 402
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 519 270	2 395 167



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		138 622 138 622
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 904 2 904	24 661 1 439 17 661 5 561
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 904)	113 960
PARTICIPATION DES SALARIES	485 746	451 643
IMPOTS SUR LES BENEFICES	514 416	535 272
<i>Total des produits</i>	<i>58 674 905</i>	<i>55 529 088</i>
<i>Total des charges</i>	<i>57 158 701</i>	<i>54 006 875</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 516 203	1 522 212
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		
	119 028	65 412 5 200

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	8 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	6 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987	26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998	134 155
		160 259

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	211 156	7 247	7 561	210 842
Immobilisations corporelles	14 577 542	598 308	46 282	15 129 569
Immobilisations financières - titres	6 842 925	14 339		6 857 265
Immobilisations financières - créances	156 134	5 019	10 619	150 534
	21 787 758	624 914	64 462	22 348 210

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	47 815	4 309	7 561	44 563
Immobilisations corporelles	10 665 367	877 326	46 282	11 496 411
	10 713 182	881 636 (*)	53 843	11 540 975
(*) Dont dotation :				
. linéaire		704 967		
. dégressive		176 669		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	180 000		45 000	135 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	55 791	122 528	55 791	122 528
	235 791	122 528 (*)	100 791 (*)	257 528
(*) Dont :				
. exploitation		122 528	100 791	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	45 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Un litige prud'homal à hauteur de 25 000 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	150 534		150 534
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 251 112	2 251 112	
Créances diverses	459 663	459 663	
Charges constatées d'avance	160 071	160 071	
	3 021 380	2 870 846	150 534

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	129 739	129 739		
Emprunts bancaires (1)	1 440 556	370 000	1 070 556	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 025 909	585 226	440 683	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 285 278	6 132 452		152 826
Dettes diverses	64 613	64 613		
Produits constatés d'avance				
	8 946 094	7 282 029	1 511 239	152 826

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 146

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 2 220 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 960 000

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 428 949

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	42 043 040
- Drive	4 327 008
- Station-service	11 629 848
- Cafétéria	290 323
	58 290 219

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	18
- Employés	159
	184

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 251 760 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 221 818 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	2 905	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	152 826
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	332 920
	485 746

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	666 539
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 152 123
	514 416

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	42 749
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	52 609

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les participations	504 600	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	31 072	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.17 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 256 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. SOFLAS	S.C.I. L'OLIVERAIE
Participations	-	5 999 988
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances diverses	308 870	-
Emprunts et dettes financières divers	179 837	249 052
Produits de participation	-	119 028
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

S.C.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES 522 936 384

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	6 000 000
Capitaux propres autres que le capital	223 203
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	94 550
Résultat du dernier exercice clos	91 860
Dividendes encaissés	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOFLAS, CLISSON DISTRIBUTION, ADELIAC et OLIVERAIE dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- SOFLAS ne détient qu'une seule participation significative (CLISSON DISTRIBUTION),
- il n'existe aucune opération réciproque significative entre les différentes sociétés du groupe,
- les comptes consolidés n'auraient pour principal intérêt économique que de faire apparaître l'endettement bancaire de SOFLAS au passif de CLISSON DISTRIBUTION.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

CLISSON DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON
872 801 089 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JUILLET 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à 1 516 203,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 516 203,66 euros
+ un prélèvement sur les réserves de	291 796,34 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 808 000,00 euros
A titre de dividendes	1 808 000,00 euros
Soit 113,00 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2019 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 339 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 807 661 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à

l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2016	1 712 000 €	16 000	321 €	1 711 679 €
31/01/2017	1 712 000 €	16 000	321 €	1 711 679 €
31/01/2018	1 808 000 €	16 000	339 €	1 807 661 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 juillet 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Laurent PLOQUIN





5 rue Albert Londres
B.P. 20303
44303 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 50 12 61
Fax : 01 57 67 47 32
sacopal@wanadoo.fr

CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €uros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 janvier 2019

CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €uros

Siège social : Route de Nantes

44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2019

À l'Assemblée Générale de la société CLISSON DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLISSON DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

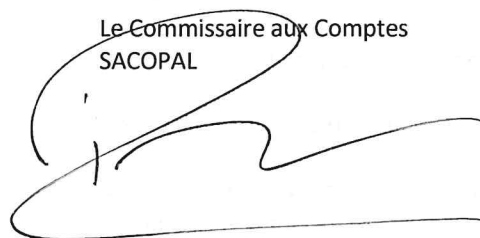
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 3 juillet 2019,

Le Commissaire aux Comptes
SACOPAL



Vincent PIERRE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019


BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	22 348 209	11 540 974	10 807 234	11 074 575
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	210 842	44 563	166 278	163 341
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	50 582	44 563	6 019	3 081
FONDS COMMERCIAL (1)	160 259		160 259	160 259
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 129 568	11 496 411	3 633 157	3 912 175
CONSTRUCTIONS	10 202 845	7 479 424	2 723 421	3 132 587
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 112 399	3 418 399	694 000	578 400
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	814 323	598 588	215 735	177 187
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				24 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 007 798		7 007 798	6 999 059
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	857 276		857 276	842 937
PRETS	150 512		150 512	156 116
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	22		22	17
ACTIF CIRCULANT	8 312 246	122 528	8 189 718	7 475 035
STOCKS ET EN-COURS	4 763 008	61 904	4 701 104	4 464 323
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	10 200		10 200	42 004
MARCHANDISES	4 752 808	61 904	4 690 904	4 422 318
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 251 111	60 623	2 190 487	1 649 351
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	248 959	60 623	188 335	181 259
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 002 152		2 002 152	1 468 091
CREANCES DIVERSES (3)	459 662		459 662	548 458
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	400 000		400 000	400 000
DISPONIBILITES	278 392		278 392	286 370
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	160 071		160 071	126 532
TOTAL GENERAL	30 660 456	11 663 502	18 996 953	18 549 611

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 915 859	10 207 655
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	7 399 655	7 685 442
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	7 299 655	7 585 442
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 516 203	1 522 212
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>9 915 859</i>	<i>10 207 655</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	135 000	180 000
PROVISIONS POUR RISQUES	135 000	180 000
DETTES (1)	8 946 093	8 161 955
DETTES FINANCIERES (2)	2 596 203	2 551 543
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	1 570 294	1 394 730
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 025 908	1 156 813
DETTES D'EXPLOITATION	6 285 277	5 525 469
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 031 939	3 596 069
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 136 733	1 830 485
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	116 604	98 914
DETTES DIVERSES	64 612	84 941
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	1 994	20 190
AUTRES DETTES DIVERSES	62 618	64 751
TOTAL GENERAL	18 996 953	18 549 611
(1) Dont à plus d'un an	1 664 065	1 569 010
Dont à moins d'un an	7 282 028	6 592 944
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	129 592	213 925



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	58 541 810	55 311 753
VENTES DE MARCHANDISES	57 451 946	54 184 352
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 795	51 606
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	804 477	1 006 430
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	58 290 219	55 242 388
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 000	
REPRISES SUR PROVISIONS	100 791	3 700
TRANSFERTS DE CHARGES	3 689	30 777
AUTRES PRODUITS	145 111	34 887
CHARGES D'EXPLOITATION	56 117 287	52 947 988
ACHATS DE MARCHANDISES	45 190 045	41 818 364
VARIATION DES STOCKS	(280 698)	297 391
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	137 630	141 886
VARIATION DES STOCKS	31 804	(4 884)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 822 305	3 588 544
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	798 226	767 132
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 239 017	4 166 523
CHARGES SOCIALES	1 162 404	1 150 708
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	881 635	817 754
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	122 528	55 791
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		135 000
AUTRES CHARGES	12 386	13 776
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 424 523	2 363 764
PRODUITS FINANCIERS	133 094	78 713
PARTICIPATIONS	119 736	67 409
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	25	35
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	13 333	11 268
CHARGES FINANCIERES	38 347	47 310
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	38 347	47 310
RESULTAT FINANCIER	94 746	31 402
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 519 270	2 395 167


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		138 622 138 622
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 904 2 904	24 661 1 439 17 661 5 561
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 904)	113 960
PARTICIPATION DES SALARIES	485 746	451 643
IMPOTS SUR LES BENEFICES	514 416	535 272
<i>Total des produits</i> <i>Total des charges</i>	<i>58 674 905</i> <i>57 158 701</i>	<i>55 529 088</i> <i>54 006 875</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 516 203	1 522 212
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	119 028	65 412 5 200

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement, car il n'a pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	2 à 12 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	8 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	6 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987	26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998	134 155
		160 259

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	211 156	7 247	7 561	210 842
Immobilisations corporelles	14 577 542	598 308	46 282	15 129 569
Immobilisations financières - titres	6 842 925	14 339		6 857 265
Immobilisations financières - créances	156 134	5 019	10 619	150 534
	21 787 758	624 914	64 462	22 348 210

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	47 815	4 309	7 561	44 563
Immobilisations corporelles	10 665 367	877 326	46 282	11 496 411
	10 713 182	881 636 (*)	53 843	11 540 975

(*) Dont dotation :	
. linéaire	704 967
. dégressive	176 669
. exceptionnelle	

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	180 000		45 000	135 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	55 791	122 528	55 791	122 528
	235 791	122 528 (*)	100 791 (*)	257 528
(*) Dont :				
. exploitation		122 528	100 791	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 45 000
- montants repris parce que devenus sans objet : -

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Un litige prud'homal à hauteur de 25 000 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	150 534		150 534
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 251 112	2 251 112	
Créances diverses	459 663	459 663	
Charges constatées d'avance	160 071	160 071	
	3 021 380	2 870 846	150 534

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	129 739	129 739		
Emprunts bancaires (1)	1 440 556	370 000	1 070 556	
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 025 909	585 226	440 683	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 285 278	6 132 452		152 826
Dettes diverses	64 613	64 613		
Produits constatés d'avance				
	8 946 094	7 282 029	1 511 239	152 826
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				146
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				2 220 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 960 000
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				428 949

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	42 043 040
- Drive	4 327 008
- Station-service	11 629 848
- Cafétéria	290 323
	58 290 219

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	7
- Agents de maîtrise	18
- Employés	159
	184

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 251 760 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 221 818 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	2 905	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	152 826
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	332 920
	485 746

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	666 539
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 152 123
	<u>514 416</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	42 749
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	52 609

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les participations	504 600	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	31 072	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.17 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 256 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. SOFLAS	S.C.I. L'OLIVERAIE
Participations	-	5 999 988
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances diverses	308 870	-
Emprunts et dettes financières divers	179 837	249 052
Produits de participation	-	119 028
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

S.C.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES 522 936 384

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	6 000 000
Capitaux propres autres que le capital	223 203
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	94 550
Résultat du dernier exercice clos	91 860
Dividendes encaissés	-

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOFLAS, CLISSON DISTRIBUTION, ADELIAC et OLIVERAIE dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- SOFLAS ne détient qu'une seule participation significative (CLISSON DISTRIBUTION),
- il n'existe aucune opération réciproque significative entre les différentes sociétés du groupe,
- les comptes consolidés n'auraient pour principal intérêt économique que de faire apparaître l'endettement bancaire de SOFLAS au passif de CLISSON DISTRIBUTION.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.